

RELEVÉ DE DECISION ET SYNTHÈSE

CoTer DES ALPES-MARITIMES

Vendredi 9 septembre 2011

CADAM. 10h00 – 12h00

Présents :

Préfecture des Alpes Maritimes, services de l'Etat :

- M. Gérard Gavory, secrétaire général, représentant M. le Préfet des Alpes Maritimes
- SGAD, M. Michel Cartier, directeur
- SGAD, Mme Annick Ragot, directrice adjointe
- DDTM06, M. André Boyer, responsable pôle transports et déplacements
- DDTM06, Mme Blandine Meunier, chef de service transports / environnement
- DREAL, M. Frédérique Reffet, responsable unité animation et politiques de transport
- Préfecture de région, M. Antoine Pinasseau, chargé de mission SGAR

Principauté de Monaco (cofinanceur):

- Principauté de MONACO, M. Jean-Michel Manzone Directeur du développement

Réseau Ferré de France :

- M. Jean-Michel Cherrier, chef de mission LGV PACA
- M. Fabien Pastour, chargé de projet territorial
- Mme Carole Tesseidre, DR PACA
- M. Bernard Couvert, AMOG (Artelia)
- M. Alain Dessagne, AMOC (KFH)
- Mme Laurence Gontard, AMOC (KFH)
- Mlle Sonia De Spiegeleir, AMOG (Artelia)
- Mlle Noelle Bougeault, AMOG (Artelia)

Collectivités cofinanceurs :

- Conseil régional, M. Patrick Allemand premier vice-président
- Conseil régional, M. Jean-Christophe Leydet, chargé de mission LGV
- Conseil général 06, M. Jean Icart conseiller général
- Conseil général 06, M. Xavier Louison chargé de mission DGS
- Conseil général 06, M. Alain Rolland
- Nice Côte d'Azur, M. Alain Philip vice-président
- Nice Côte d'Azur, M. Guy Muller

Autres collectivités, non cofinanceurs :

- Ville de Mougins, M. le maire Richard Galy
- Ville de Mougins, Mme Fanny Catroux conseillère technique
- Ville de Cannes, M. Philippe Marie, directeur général adjoint transports
- Ville de Cannes, M. Michel Tani, directeur général adjoint intercommunalité
- Ville de Cannes, M. Michel Cavargini, cabinet du maire
- CA Pole Azur Provence, Mme. Catherine Jouve directrice générale adjointe
- CA Riviera Française, M. Philippe Pinoli directeur transports
- CA Sophia Antipolis, M. José Granados directeur général adjoint
- CA Sophia Antipolis, M. Christian Berkesse vice-président

Acteurs économiques :

- CCI des Alpes Maritimes, M. Pascal Nicoletti, président
- CCI des Alpes Maritimes, M. Levere Bernard responsable aménagement
- Chambre des métiers et de l'artisanat, M. Serge Bacchialoni administrateur
- Chambre des métiers et de l'artisanat, M. Didier Dambreville pôle transports
- Conseil économique et social de la région, M. Gilles Marcel

Associations :

- GIR Maralpin, M. Jacques Molinari, secrétaire scientifique
- FNAUT, M. Gérard Robert, délégué 06
- GADSECA/UDNV 06, Mme Françoise Maquard

Installation du Comité

M. Gérard Gavory accueille les membres invités au nom du Préfet des Alpes Maritimes et s'excuse de son absence lors de la première session du Comité.

Il annonce la tenue des premières réunions publiques, et notamment celle du 15 septembre à Nice Acropolis.

Il explique que la tenue d'une conférence de presse à l'issue du Comité, d'abord envisagée, n'a finalement pas été jugée utile compte tenu de la couverture médiatique déjà réalisée à l'occasion de l'ouverture de la concertation publique sur le programme LGV PACA.

M. Gérard Gavory rappelle l'ordre du jour ci-après et demande à RFF de développer :

1. Dispositif de concertation
2. Méthodologie de choix des scénarios
3. Présentation des 4 scénarios proposés à la concertation
4. Enjeux sur le territoire

A l'appui de cette présentation, RFF remet à chaque participant, outre les supports projetés, la liste des membres des groupes de travail thématiques et le kit du concertant, contenant :

- la plaquette du projet,
- la charte de la concertation
- le synoptique méthodologie et processus de sélection des scénarios
- les 5 fiches secteurs, les 21 fiches variantes et les 9 fiches scénarios présentées au Comité de pilotage de juillet 2011
- la vue d'ensemble des 4 scénarios préférentiels retenus et les 4 fiches scénarios préférentiels

Questions et interventions :

M. Patrick Allemand demande comment les Conseils Généraux et le Conseil régional sont associés aux commissions consultatives et pourquoi il est prévu de n'y convier que 41 communes dans les Alpes-Maritimes.

M. Jean-Michel Cherrier rappelle que les représentants des Conseils Généraux et du Conseil régional sont présents au Comité technique et au Comité de Pilotage. Les 41 communes sont celles qui sont directement concernées par le projet. Néanmoins, la participation d'autres communes du département aux commissions consultatives est ouverte.

M. Jean-Michel Cherrier précise que, pour les groupes de travail géographiques, le découpage du département en quatre groupes n'empêche en aucun cas la participation à plusieurs groupes de travail.

M. Christian Berkese pose la question de la mise en cohérence des travaux de chacun des groupes de travail.

M. Jean-Michel Cherrier indique que la cohérence sur l'ensemble du territoire sera réalisée par les comités territoriaux.

M. Patrick Allemand demande s'il existe un profil spécifique pour s'inscrire à un groupe de travail géographique.

M. Jean-Michel Cherrier rappelle que les groupes de travail géographiques sont ouverts à la participation de tout citoyen, après inscription de celui-ci. Cette information sera apportée lors des réunions publiques afin de permettre à quiconque de pouvoir s'inscrire. La seule restriction concerne le nombre de personnes issues d'un même organisme, qui, dans un souci de représentativité doit être limité à une personne.

Mme Catherine Jouve demande quel est le lieu des réunions publiques et si les communes ont d'ores et déjà été invitées aux commissions consultatives de septembre.

M. Jean-Michel Cherrier indique que la réunion publique du 15 septembre aura lieu à 19h, à Nice Acropolis. Les lieux des autres réunions publiques sont disponibles sur le site internet www.lgvpaca.fr à compter du 13 septembre.

Mme Françoise Maquard demande si, en tant que membre du Comité territorial, elle peut également s'inscrire au groupe de travail géographique de Nice.

M. Jean-Michel Cherrier répond par l'affirmative.

M. Gérard Robert souhaite savoir pourquoi le passage de la ligne nouvelle par Grasse ne fait pas partie des scénarios proposés et s'interroge sur l'opportunité d'une gare nouvelle dans l'Ouest des Alpes-Maritimes.

M. Jean-Michel Cherrier répond que le positionnement de la gare nouvelle Ouest Alpes-Maritimes n'est pas défini et que Grasse n'est pas exclue.

Mme Catherine Jouve rappelle que le SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes s'est prononcé en faveur d'une desserte directe de Cannes, qui conditionne la structuration d'un réseau de transports collectifs à partir de la gare de Cannes. Elle souhaite que les études réalisées sur l'offre de service mise en place vers et à partir de Cannes soient diffusées.

M. Jean-Michel Cherrier précise que la solution d'une gare nouvelle à Cannes, écartée par le Comité de pilotage, sera discutée lors des groupes de travail géographiques et que la position du maître d'ouvrage sur le sujet est ouverte. Il rappelle que les performances de chacun des scénarios ont été évaluées à l'aune de la matrice d'analyse multi-critères et que les schémas de desserte et l'offre de service sont disponibles dans le kit du concertant.

Mme Catherine Jouve demande si l'amélioration des voies existantes est identique sur l'ensemble des Alpes-Maritimes et si les études engagées portent sur Mandelieu-Italie ou uniquement sur Nice-Italie.

M. Jean-Michel Cherrier répond que les aménagements de la ligne existante sont prévus sur l'ensemble du département, de Mandelieu à la frontière italienne.

M. Jean Icart rappelle que les attentes dans les Alpes-Maritimes portent avant tout sur l'amélioration de la ligne existante et craint que la solution de combiner la ligne nouvelle avec la ligne classique ne permette pas de répondre aux attentes.

M. Jean-Michel Cherrier indique que le terme de « combinaison » ne signifie pas que la voie existante sera utilisée pour la circulation des TGV. Les trains à grande vitesse circuleront sur des voies dédiées, quelle que soit la solution retenue.

M. Jean Icart estime qu'un temps de parcours de 4 heures entre Nice et Paris est irréaliste, compte-tenu du passage par Marseille.

M. Jean-Michel Cherrier rappelle que l'objectif d'un temps de parcours de 4h entre Nice et Paris a été pris en compte dans l'ensemble des scénarios proposés.

M. Philippe Marie demande à ce que la donnée « clientèle » soit prise en compte dans les études et s'interroge sur l'intégration de cette donnée dans les scénarios 1,2 et 3 proposés. Il souhaite que des informations sur les prévisions de desserte de Cannes soient communiquées.

M. Jean-Michel Cherrier indique que les prévisions de report modal des passagers sont à la base des calculs sur la finabilité du projet et que ces éléments seront présentés à l'occasion des groupes de travail. Il précise que la desserte de Cannes sera assurée par des trains spécifiques, tout en rappelant que la responsabilité de RFF est d'offrir des sillons permettant d'affréter des trains, mais non d'en assurer la circulation.

M. Philippe Marie souhaite connaître les impacts de l'amélioration des voies existantes sur la circulation des trains à grande vitesse.

M. Jean-Michel Cherrier explique qu'il est prévu une circulation des TER toutes les 7/8 minutes entre Cannes et Vintimille, sans compter les TGV sur la ligne nouvelle.

M. Pascal Nicoletti rappelle que le consensus sur le scénario Métropoles du Sud ne doit pas être remis en cause et demande à RFF d'apporter des informations sur les dessertes prévues dans l'ouest du département.

M. Jean-Michel Cherrier indique que ces informations seront communiquées à l'occasion des groupes de travail géographiques.

Mme Françoise Maquard rappelle que les spécificités environnementales de l'est du département doivent bien être prises en compte.

M. Patrick Allemand déplore lui aussi le temps de parcours en 4 heures, mais le scénario des métropoles assure le maillage de l'arc méditerranéen. Il prône lui aussi la réservation aux TER de l'infrastructure actuelle. Il indique que les intérêts majeurs du projet résident d'une part dans la liaison en moins d'une heure entre Marseille et Nice et d'autre part dans le développement des transports du quotidien. Il se déclare favorable au passage de Nice en tunnel.

M. Pascal Nicoletti indique, que par le biais de l'organe régional des CCI, un soutien au projet sur l'ensemble du territoire pourra être apporté.

Mme Catherine Jouve souhaite que les mêmes objectifs ambitieux soient présentés à l'échelle du département, et non en distinguant l'ouest et l'est.

M. Jean-Michel Cherrier précise qu'à l'origine le projet LGV PACA allait d'Aix-en-Provence à Nice et qu'en attendant de la réponse de la CNDP sur le dossier de saisine portant sur le secteur Nice-Italie, le découpage est resté.

M. Jacques Molinari souhaite savoir si le dossier de saisine Nice – Italie sera porté à la connaissance du public.

M. Jean-Michel Cherrier répond par l'affirmative.

M. Jean Icart insiste sur la nécessité de raisonner à l'échelle du territoire, dans le sens de l'intérêt général, sans cloisonnement.

M. Jean-Michel Cherrier rappelle que le Comité territorial a, entre autres, pour vocation de maintenir la cohérence globale et l'intérêt général et qu'à l'occasion du prochain Comité, les retours des premiers groupes de travail géographiques seront présentés.

Mme Françoise Maquard souhaite savoir qui conduit les études sur le fret.

M. Jean-Michel Cherrier répond que ces études, pilotées par RFF, seront discutées dans le groupe de travail thématique Fret et Logistique.

Création d'un groupe de travail thématique Gares

M. Jacques Molinari demande la création d'un groupe de travail thématique transversal sur les gares, pour étudier la problématique des gares au sens large et invite RFF à présenter des retours d'expérience sur ce thème.

Mme Catherine Jouve demande que l'offre de service et les infrastructures concomitantes à la création d'une gare nouvelle soient traitées dans le groupe de travail thématique sur les gares.

M. Patrick Allemand se déclare très favorable au groupe de travail thématique « Gares ».

M. Gérard Gavory demande l'avis du Comité territorial quant à la création d'un groupe de travail thématique sur les gares.

Le Comité territorial entérine la proposition : un groupe de travail thématique « Gares » sera créé.

M. Gérard Gavory clôt la séance en remerciant les participants de leur présence et de leurs contributions. Il indique que la date du prochain Comité est fixée au 20 octobre.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
SGAD-B 3103


Gérard GAVORY

